

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN



Charte promoteur : lancement de la concertation

Le 12 avril 2019

Mercredi 17 avril, la ville de Cachan démarre le travail de concertation avec les habitants pour l'élaboration d'une charte promoteur avec une première réunion publique.

Cette réunion, organisée avec le concours du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), va permettre de présenter aux Cachanais le principe d'une charte promoteur, ses limites et les domaines d'intervention. Deux autres réunions publiques seront organisées en juin et septembre.

Un engagement « Parlons ensemble de Cachan »

Le logement est l'une des préoccupations majeures de nombreuses fois exprimées par les Cachanais lors de la grande concertation citoyenne Parlons ensemble de Cachan. C'est à ce titre qu'Hélène de Comarmond, Maire de Cachan, a pris l'engagement d'élaborer cette charte. L'objectif est de faire respecter les attentes des habitants et de la ville en matière de construction immobilière.

Ce document public partagé par les professionnels du secteur immobilier s'organisera autour de plusieurs thématiques : prix, accession à la propriété, logements sociaux, qualité architecturale et environnementale, accessibilité, proximité avec les transports...

Réunion publique élaboration charte promoteur : mercredi 17 avril à 19h

Salle du Patio de Hôtel de Ville, 8 rue Camille Desmoulins - Entrée libre

Contact presse - Valérie Depret
01 49 69 69 99 - valerie.depret@ville-cachan.fr